

# École: le vœu pieux de la mixité sociale

Par [Caroline Beyer](#)

Publié hier à 19:24, Mis à jour hier à 19:24

Écouter cet article

00:00/00:00

**ANALYSE** - Malgré les réformes pour «lutter contre les inégalités à la racine», celles-ci marquent toujours le système scolaire français.

C'est dans la partie de son discours consacré à «*une société plus unie*», qu'[Emmanuel Macron a présenté, jeudi dernier, son projet pour l'école](#). «*La politique la moins inégalitaire est celle qui prévient les inégalités*», a déclaré le président-candidat, qui se fixe pour objectif de «*lutter contre les inégalités à la racine*» et contre «*l'assignation*». Reste qu'il n'a jamais été question, dans son projet, de «*mixité sociale et scolaire*». «*C'est pourtant le grand sujet, estime Stéphane Crochet, à l'Unsa, syndicat enseignant réformiste. Aucune leçon n'a été tirée de l'assassinat de Samuel Paty et des effets de la crise sanitaire*», poursuit-il, évoquant le *séparatisme social qui marque le système scolaire français*. Selon les dernières données, publiées en 2015, un dixième des collèges scolarise près de 63 % d'élèves d'origine sociale défavorisée, quand, à l'autre extrémité, un dixième en scolarise 14,6 %. Le service statistique de l'Éducation nationale (Depp) conclut à une «*importante ségrégation sociale*», autre terme - négatif, lui - pour désigner la mixité.

Si l'objectif de mixité sociale a été inscrit dans la loi Peillon de refondation de l'école de 2013 et repris, en 2019, dans celle de Jean-Michel Blanquer, le sujet est politiquement sensible. Car il suppose des mesures drastiques, largement impopulaires chez l'électorat favorisé. On se souvient, dans les années 1970, des premières expériences de «*busing*» aux États-Unis, ou le transport d'élèves noirs vers des établissements auparavant réservés aux Blancs. Une pratique qui a donné des résultats mitigés. Selon un sondage Gallup réalisé en 1970, seuls 4 % des Blancs et 9 % des Noirs approuvaient ce transport forcé des élèves vers une école située en dehors de leur quartier de résidence. 50 ans plus tard, un nombre croissant de pays de l'OCDE, de l'Angleterre à la Suède, en passant par [le Danemark](#), les Pays-Bas ou la Belgique conduisent des politiques favorisant la mixité sociale. La France, elle, accuse un retard.

## Fortes crispations

Éloquente, [la récente réforme d'Affelnet](#), le système d'affectation des collégiens parisiens au lycée, qui depuis 2021 a restreint les choix des familles et vise clairement l'augmentation des boursiers et de la mixité scolaire dans les établissements les plus réputés, a suscité de fortes crispations. Elle se poursuit cette année en intégrant les prestigieux lycées Louis-le-Grand et Henri-IV, accusés de faire vivre l'entre-soi. «*Difficile, intellectuellement, de critiquer cette action. Mais elle va profiter aux établissements privés, qui ne sont pas soumis aux mêmes règles. Quels que soient les gouvernements, on observe une remarquable absence d'action vis-à-vis du privé sous contrat*, martèle Jean-Rémi Girard au Snalc. *Dès que l'on parle de mixité sociale, c'est pour lisser le niveau des établissements publics.*»

Sous le quinquennat Macron, outre l'académie de Paris, une expérimentation toulousaine est allée assez loin. En 2017, le conseil départemental de Haute-Garonne fermait deux «collèges ghettos» du quartier du Mirail et affrétait des bus vers des établissements cotés du centre-ville. Aujourd'hui, un millier de jeunes des quartiers prioritaires de la ville empruntent ces transports. Ces expérimentations de collèges dits «multisecteurs» sont désormais présentes dans 34 départements. Une goutte d'eau?

Parmi les mesures nationales significatives du quinquennat sur le sujet: le critère boursier, remonté depuis 2021 en tête de liste pour déroger à la carte scolaire et 307 internats d'excellence (35.000 places) labellisés. Quant à la carte de l'éducation prioritaire - avec ses REP et REP+, rassemblant 22 % des collégiens -, symbole criant de la ségrégation, elle n'a pas évolué. L'exécutif n'a pas souhaité étendre le nombre d'établissements concernés - l'entrée dans la carte supposant un difficile retour en arrière -, préférant à cela des «contrats locaux d'accompagnement», une expérimentation basée sur l'allocation de moyens sur projets et résultats.